



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME
CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER**

(N°2025-324)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (A.P.), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées aux tableaux ci-dessous :

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C04-843F09 AP 24	2024-01452-01	RD 943 Annezin/Chocques PR 32+151 à 33+501 – Réparations ponctuelles	240 000,00	-400,00	239 600,00
C04-843F09 AP 24	2024-01464-01	RD 57 Houdain GIR55 – Réfection éclairage	105 000,00	+400,00	105 400,00

Sur le sous-programme C04-843A01 – Opérations structurantes :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C04-843A01 AP 20	2019-01624-02	Étude captage d'eau potable Le Wast – subvention	660 000,00	+142 000,00	802 000,00
C04-843A01 AP 20	2020-01166-01	RD 163 contournement de Billy-Berclau	1 888 000,00	-135 000,00	1 753 000,00
C04-843A01 AP 20	2020-01166-03	Études - RD 163 contournement de Billy- Berclau	7 000,00	-7 000,00	0,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau du Budget routier

RAPPORT N°7

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté lors de la cession du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement

L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. ».

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur :

- le programme Maintenance du Réseau Routier, suite à la production du décompte général et définitif, intégrant les révisions définitives applicables au marché de travaux de la RD57 HOUDAIN GIR55. Le calcul définitif, fait apparaître un besoin d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération d'un montant de 400 € TTC. Il est proposé de réaliser un mouvement depuis le dossier de la RD943 ANNEZIN/CHOQUES, opération sur laquelle il reste un disponible sur l'autorisation de programme suite aux paiements des révisions définitives.
- Le programme Opérations Structurantes, pour couvrir un besoin complémentaire pour conventionner en vue d'une subvention pour permettre le déplacement du captage d'eau potable à LE WAST, à hauteur de 142 000 €. Ce déplacement de captage est une mesure compensatoire au contournement de LE WAST, mis en service il y a plusieurs années. Il est proposé de réaliser un mouvement depuis les dossiers de la RD 163 BILLY-BERCLAU, opération sur laquelle il reste un disponible sur

l'autorisation de programme suite aux paiements du solde du marché.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des coûts d'opérations et en fonction des crédits disponibles.

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C04-843F09 AP 24	2024-01452-01	RD 943 ANNEZIN/CHOQUES PR 32+151 à 33+501 – Réparations ponctuelles	240 000,00 €	-400.00 €	239 600,00€
C04-843F09 AP 24	2024-01464-01	RD 57 HOUDAIN GIR55 – Réfection éclairage	105 000,00 €	+400.00 €	105 400.00 €

Sur le sous-programme C04-843A01 – Opérations structurantes :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C04-843A01 AP 20	2019-01624-02	Etude captage d'eau potable LE WAST – Subvention	660 000,00 €	+142 000.00 €	802 000.00 €
C04-843A01 AP 20	2020-01166-01	RD 163 contournement de Billy-Berclau	1 888 000,00 €	-135 000.00 €	1 753 000.00 €
C04-843A01 AP 20	2020-01166-03	Etudes - RD 163 contournement de Billy-Berclau	7 000,00 €	-7 000.00 €	0.00 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser les mouvements d'A.P. à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY